

au maximum du traitement attaché à cette classe de l'administration. Quel est ce maximum ?

M. FISHER : \$2,500 ; mais il lui faudrait dix ans pour y atteindre.

M. FOSTER : Un ministre ne devrait pas se servir de son autorité pour accorder un avancement si rapide à un fonctionnaire, en particulier. Il peut être un excellent employé ; mais dans tous les départements de l'administration il y a d'excellents employés qui consacrent toutes les heures de la journée à l'accomplissement de leur devoir. Celui-ci est accaparé par le ministre et n'accomplit aucune des fonctions d'un premier commis ; cela ne lui est pas possible tant qu'il est le secrétaire particulier d'un ministre très occupé.

M. FISHER : Son travail est beaucoup plus ardu.

M. FOSTER : Son travail peut être plus ardu et ses heures de travail sont peut-être plus longues, mais il y a aussi dans sa carrière de beaux moments que ne connaît pas celui qui accomplit tous les jours sa tâche routinière, et cela, jusqu'à un certain point, est une compensation. Il me semble que passer du bas de la deuxième classe à la première classe, était un avancement suffisant. Il ne faut pas oublier que nous avons à nous occuper d'une administration considérable. Tous ces incidents sont notés et ont une répercussion sur tout le service ; ils ne sont pas de nature à provoquer le bon esprit parmi les employés capables et consciencieux qui peinent tous les jours sans jamais connaître ces moments agréables qui sont l'apanage d'un secrétaire qui accompagne son ministre. Les fonctionnaires ordinaires voient leur traitement augmenter à raison de \$50 par an, avec des interruptions, ci et là, et lorsqu'ils sont parvenus au sommet de leur classe, il leur faut attendre une vacance ou une autre occasion pour passer dans la classe supérieure. Aujourd'hui on fait d'un jeune homme un premier commis, puis le ministre en fait son secrétaire ; de mon temps cela aurait été considéré comme une affaire bien extraordinaire, mais tout va plus vite à présent.

M. URIAH WILSON : Le traitement permanent est actuellement de \$1,900, je crois.

M. FISHER : \$1,900 et une allocation de \$300, pour parfaire la somme qu'il touche.

M. URIAH WILSON : Vous lui donnez une situation supérieure à celle qu'il occupait dans l'administration et vous augmentez son traitement ?

M. FISHER : Oui.

Somme supplémentaire nécessaire pour la promotion de trois commis de seconde classe, examinateurs des brevets, au rang de commis de première classe, \$550.

M. FISHER : J'ai constaté qu'il est impossible de s'assurer les services de person-

nes compétentes pour examiner les brevets, à moins de leur donner un traitement plus élevé. Ce travail exige des spécialistes.

Durant le dernier exercice deux des plus capables nous ont quittés. Trois d'entre eux sont des diplômés d'universités, ayant suivi un cours scientifique, et j'ai toujours exigé cette condition, dans toutes les nominations que j'ai faites, à ce poste. Depuis un an, j'ai perdu les services de mes meilleurs examinateurs parce que je ne pouvais pas leur accorder plus que l'augmentation statutaire. Sur les cinq, deux sont partis et avec les trois qui restent, le travail se fait lentement, et il me faudra nécessairement leur donner de l'avancement. Un peu plus loin, dans ce même item, je demande une augmentation spéciale pour divers autres fonctionnaires. Ceux qui restent sont de nouveaux venus et je n'ai pas cru pouvoir les faire passer dans une classe supérieure, mais je demande que leur traitement soit augmenté au delà de l'augmentation ordinaire, parce que ce sont des spécialistes que je ne pourrais pas garder dans les conditions actuelles. L'un reçoit \$1,350 et les autres, \$1,300 ; à l'avenir, l'augmentation est de \$150 dans un cas et de \$200, dans les deux autres.

À l'avenir, tous trois commenceront au bas de la première classe, avec un traitement de \$1,500.

Somme supplémentaire pour la promotion de deux commis de seconde classe cadette au rang de commis de seconde classe, \$400.

M. FISHER : Ce sont deux commis de la deuxième classe qui ont fait preuve de grandes aptitudes et auxquels je désire donner de l'avancement.

Appointements de trois nouveaux commis de seconde classe cadette, E. A. Thomas à \$1,100, W. A. Fraser à \$1,000, transféré du service extérieur, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil, \$2,900.

M. FISHER : Depuis mon arrivée au ministère de l'Agriculture, il y a toujours eu virtuellement deux comptables, un dans le département de l'Agriculture et l'autre dans celui du professeur Robertson, dans le département de l'industrie laitière. Comme la Chambre le sait, le professeur Robertson a démissionné dernièrement et j'ai profité de la réorganisation à laquelle cette démission a donné lieu, pour mettre toute la comptabilité sous une seule direction. Ces comptables appartenaient au service extérieur, ne faisaient pas partie du service civil et n'étaient pas soumis aux règlements du service civil. À l'avenir ils seront sur la liste des fonctionnaires publics. Ils sont trois. Deux d'entre eux, ceux qui sont mentionnés dans cet item recevaient déjà leur traitement actuel, dans le service extérieur et en les amenant ici, j'ai cru que je devais leur donner quelque chose de plus et c'est

M. FOSTER.